

J'ai des condylomes génitaux : que faire ?

Le site du Docteur Didier CARCIENTE

Adresse du site : www.docvadis.fr/didiercarciente



Validé par

le Comité Scientifique Médecine générale

Les condylomes sont des verrues ano-génitales dues à un virus appartenant au groupe des papillomavirus (HPV). Certains papillomavirus peuvent provoquer des cancers, notamment celui du col de l'utérus.

Quelles sont les causes ?

Les condylomes sont sexuellement transmissibles, mais de nombreuses années peuvent s'écouler entre le moment de la contamination et l'apparition des premières verrues ano-génitales. Il est donc difficile de savoir quand la contamination est survenue. Les condylomes apparaissent surtout chez les personnes ayant plusieurs partenaires, lors de rapports non protégés et lors de la baisse des défenses immunitaires.

Comment se développent les condylomes ?

Après un rapport sexuel à risque et non protégé, le papillomavirus peut s'installer sans que le condylome se développe immédiatement. Il peut se passer plusieurs semaines ou mois avant qu'il n'apparaisse. La transmission n'est pas systématique. Un des partenaires peut être infecté sans que l'autre le soit.

Comment découvre-t-on les condylomes ?

Les condylomes sont indolores et de la couleur de la peau. Ils peuvent être uniques ou multiples, petits ou gros, en relief ou sous forme de taches. Ils se manifestent par de petites excroissances ou verrues molles, appelées « condylomes acuminés ». Ces verrues, souvent multiples, se localisent dans toute la sphère ano-génitale (anus et organes génitaux), aussi bien chez l'homme que chez la femme. Ces condylomes sont bénins, mais récidivent souvent après le traitement. Certains de ces condylomes ne sont pas visibles à l'œil nu, on parle alors de « condylomes plans ». Ils se localisent souvent sur le gland et l'orifice urinaire ou sur le col de l'utérus et le vagin. Ces lésions peuvent passer inaperçues et, au cours des années, s'aggraver en

lésions précancéreuses, puis cancéreuses, d'où l'importance de réaliser des frottis du col de l'utérus.

Comment le diagnostic est-il confirmé ?

En cas de découverte de lésions dans la région anale et/ou génitale, et pour les deux sexes, une anoscopie est réalisée systématiquement. Cet examen réalisé avec un anoscope, sorte de spéculum que l'on insère dans l'anus, et qui permet au médecin d'examiner la muqueuse du canal anal et du bas rectum.

Chez la femme : un examen gynécologique complet sera réalisé, comprenant un examen du col, appelé colposcopie. Un frottis sera toujours nécessaire. Chez l'homme : après un examen génital complet, un examen endoscopique de l'urètre pourra éventuellement être réalisé par un urologue.

Quelle est la conduite à tenir après le diagnostic ?

Les condylomes dus au HPV sont des maladies sexuellement transmissibles. Si vous êtes porteur de ce virus, il est indispensable de le signaler à votre partenaire afin qu'il réalise à son tour le test de dépistage. L'utilisation d'un préservatif préviendra l'infection de votre partenaire.

Comme il s'agit d'une infection sexuellement transmissible, d'autres tests de dépistage sont nécessaires (VIH, syphilis, hépatites B et C). Par ailleurs, un sérotypage HPV pourra être réalisé pour connaître la souche du virus en cause.

Quelle est l'évolution ?

Les traitements sont longs et les récurrences fréquentes. La plupart des condylomes ont une évolution bénigne, mais certains condylomes du col utérin ou anaux passés inaperçus peuvent s'aggraver et dégénérer en lésions cancéreuses.

Afin de s'assurer de l'absence de récurrence, ou pour permettre de la prendre en charge précocement, votre médecin peut vous proposer une consultation mensuelle tant qu'il existe des lésions visibles, puis trois, six et douze mois plus tard si l'examen clinique ne retrouve pas de lésion.

Quels sont les traitements ?

Il est primordial de traiter simultanément l'ensemble des partenaires sexuels porteurs de condylomes. Ces traitements sont indispensables, car ils vont détruire les condylomes et, de ce fait, la quantité de virus présents dans l'organisme. Ce sont des traitements locaux :

- Médicamenteux sous forme de crème ou de pommade.

- La cryothérapie (azote liquide).
- L'électrocoagulation.
- Le laser.
- La chirurgie.

Le traitement des condylomes doit être suivi d'une surveillance prolongée, afin de dépister les récurrences et de les soigner précocement.

Existe-t-il des moyens de prévention ?

Certains condylomes peuvent être évités grâce à la vaccination. Le vaccin utilisé permet une immunisation contre 6 à 9 sous-types d'HPV, selon le vaccin utilisé, dont deux responsables des verrues génitales : HPV 6 et HPV 11. La vaccination est recommandée et remboursée avant le début de la vie sexuelle pour toutes les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans selon un schéma à deux ou trois doses et en rattrapage chez les jeunes filles de 15 à 19 ans. Elle l'est également pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des femmes, âgés de 14 à 19 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 26 ans.

Comme pour toute maladie sexuellement transmissible, l'utilisation de préservatifs reste le seul moyen d'éviter la contamination lors de rapports à risque ou dans le cas de partenaires multiples.